

INTERDITE DE JEUX ET POURTANT J'AI PU REJOUER

Par [Vamapi](#) Posté le 03/11/2022 à 18h11

Bonjour à tous,

Voilà tout est dans le titre. Pour vous expliquer mon histoire, en février 2021 je décide de me faire interdite de jeux... Depuis je suis une psychothérapie. En août 2022, m'ennuyant je décide de me réinscrire sur FDJ juste pour tester. Or il se trouve que même en donnant toutes les informations requises sur mon identité j'ai pu à nouveau miser et bien sûr perdre encore de l'argent. Le 31 octobre je reçois enfin un mail de la FDJ m'informant que mon compte est bloqué car encore sous le coup de l'interdiction par l'ANJ... Mais il s'est passé 2 mois pour que FDJ se réveille.

Bien sûr j'ai honte et m'en veux de ce qui s'est passé. Toutefois je suis choquée qu'on ait pu me laisser jouer pendant 2 mois ! Je pensais que l'ANJ et FDJ étaient infaillibles en ce qui concerne l'interdiction. Que puis je faire ?

1 RÉPONSE

Moderateur - 04/11/2022 à 17h06

Bonjour Vamapi,

Il peut exister un décalage dans la coordination ou la communication des fichiers des interdits de jeux aux opérateurs.

Je ne comprends pas votre question "que puis-je faire ?" Qu'aimeriez-vous faire au juste alors que votre interdiction est enfin respectée ?

Cordialement,

le modérateur.
